

AU-DELÀ DE L'APPLICATION DE LA LOI: Inclusion des peuples autochtones  
et des communautés locales dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages

# Atelier regional pour L'Afrique Centrale et Occidentale

LIMBE – CAMEROUN: 24–25 Fevrier 2016

## Communiqué de l'Atelier

Rosie Cooney | Dilys Roe | Roland Melisch | Holly Dublin | Stanley Dinsi



© Stanley Dinsi/NESDA

Rapport préparé par l'UICN CEESP/SSC Groupe de spécialistes sur l'utilisation durable et les moyens d'existence (UICN SULi); L'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED); TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages; et le Réseau de l'Environnement et Développement Durable en Afrique – Cameroun (NESDA).

Citation suggérée: Cooney R., Roe D., Melisch R., Dublin H., and Dinsi S. (2016) Rapport de l'atelier: *Au-delà de l'application de la loi: Inclusion des peuples autochtones et des communautés locales dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages*. Atelier Regional pour L'Afrique Centrale et Occidentale. Published by IUCN SULi.

Les opinions des auteurs exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN, l'IIED, du réseau TRAFFIC, ou de NESDA.

## Les organisateurs et les coordonnateurs

Le Groupe de spécialistes de la CEESP/SSC sur l'utilisation durable et les moyens d'existence (UICN SULi) et le Programme régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale, l'Institut international pour l'Environnement et le Développement (IIED), TRAFFIC, et le Réseau pour l'Environnement et le Développement durable en Afrique (NESDA-Cameroun) ont organisé un atelier régional pour l'Afrique centrale et occidentale afin de discuter des meilleurs moyens d'inclure les Peuples autochtones et les communautés locales (PACL) qui vivent auprès des espèces sauvages dans les efforts de lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages.

### Contexte

Globalement, le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages déciment les populations d'espèces sauvages emblématiques telles que les rhinocéros et les éléphants ainsi que d'autres espèces moins connues. En Afrique centrale et occidentale, le commerce illégal d'espèces sauvages affecte surtout les éléphants, le bois, les grands singes, les pangolins, les oiseaux, les reptiles et les plantes médicinales.

Le commerce illégal d'espèces sauvages est au centre des problèmes de conservation actuels et d'élaboration des politiques comme en témoignent le Sommet sur l'éléphant d'Afrique (Botswana, novembre 2013), la Résolution du Parlement européen sur la criminalité liée aux espèces sauvages (janvier 2014), les Conférences de haut niveau sur le commerce illégal d'espèces sauvages à Londres (février 2014) et à Kasane, Botswana (mars 2015), et la Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la flore et de la faune sauvages en Afrique (Brazzaville, Congo, avril 2015). Ces conférences et ces énoncés de politiques, combinés à ceux des sous-régions africaines, ont entraîné une reconnaissance accrue du rôle important des peuples autochtones et des communautés locales vivant auprès des espèces sauvages dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages (voir le tableau suivant).

#### Déclaration de Londres

Reconnaître les incidences néfastes du commerce illicite d'espèces sauvages sur les moyens de subsistance et le développement économique durables. Il convient de mieux comprendre et de mieux quantifier ces incidences.

Accroître la capacité des collectivités locales à saisir les perspectives d'activités économiques durables et éliminer la pauvreté. Ceci comprend la promotion de partenariats innovants pour la conservation des espèces fondée sur le partage des responsabilités de gestion, tels les réserves communautaires, les partenariats public-privé, le tourisme durable, les accords de partage des revenus et autres sources de revenus comme l'agriculture durable.

[https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/281289/london-wildlife-conference-declaration-140213.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/281289/london-wildlife-conference-declaration-140213.pdf)

#### Sommet de l'éléphant d'Afrique

Associer les communautés vivant avec les éléphants en tant que partenaires actifs dans leur conservation en soutenant les efforts de ces communautés pour faire avancer leurs droits ainsi que leur capacité à gérer la faune et la nature sauvage et à en retirer un bénéfice.

[https://cmsdata.iucn.org/downloads/sommet\\_de\\_l\\_elephant\\_d\\_afrique\\_les\\_mesures\\_d\\_urgence\\_finale\\_3\\_dec\\_2013\\_1.pdf](https://cmsdata.iucn.org/downloads/sommet_de_l_elephant_d_afrique_les_mesures_d_urgence_finale_3_dec_2013_1.pdf)

## Déclaration de Kasane

Promouvoir la rétention des bénéfices apportés par les ressources sous forme d'espèces sauvages par les populations locales, quand celles-ci possèdent des droits traditionnels et/ou juridiques sur ces ressources. Nous renforcerons les cadres politiques et législatifs nécessaires pour cela, aiderons les populations locales, en tant que parties prenantes clés, à mieux se faire entendre, et mettrons en place des mesures permettant d'atteindre un juste équilibre entre la nécessité de lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages et les besoins des collectivités, y compris l'exploitation durable des espèces sauvages.

Soutenir le travail réalisé dans des pays pour résoudre les problèmes auxquels les gens, en particulier les populations rurales, peuvent se trouver confrontés quand ils vivent et coexistent avec des espèces sauvages, dans le but de créer des groupes de conservation et de promouvoir le développement durable.

Mettre en place, faciliter et soutenir des mécanismes de partage d'informations, à l'échelle nationale, régionale, et internationale, ces mécanismes étant conçus avec, pour, et ciblant, les populations et les praticiens au niveau local, dans le but de développer les connaissances, l'expertise et les meilleures pratiques, par la pratique en faisant participer les populations locales à la gestion des ressources sous forme d'espèces sauvages, et par des actions de lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages.

Soutenir le travail réalisé par des pays et par des organisations intergouvernementales, ainsi que par des organisations non gouvernementales, cherchant à identifier les situations dans lesquelles, et les mécanismes par lesquels, des actions au niveau local, entre autres avec des collectivités, peuvent diminuer le commerce illégal des espèces sauvages.

[https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/421073/iwt-kasane-statement-french.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/421073/iwt-kasane-statement-french.pdf)

## La Déclaration de Brazzaville

Encourage les États membres à reconnaître les droits et à accroître la participation des populations indigènes et des communautés locales dans la planification, la gestion et l'utilisation des ressources de la faune et de la flore sauvages, à travers la promotion de moyens de subsistance durables et alternatifs et le renforcement de leurs capacités à lutter contre les crimes contre la faune et la flore.

[http://unep.org/PDF/Brazza\\_Declaration\\_french.pdf](http://unep.org/PDF/Brazza_Declaration_french.pdf)

## Stratégie Africaine

Promotion de l'approche participative pour le développement économique et les moyens d'existence communautaires grâce à l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages.

<http://www.unep.org/environmentalgovernance/Portals/8/documents/African-Strategy-combating-illegal-tradeAU.pdf>

Toutefois, malgré cette reconnaissance, les débats et les mesures d'application demeurent centrés sur le renforcement de l'application des lois (mené par le gouvernement) et la réduction de la demande des consommateurs pour les produits sauvages obtenus illégalement. Le rôle des peuples autochtones et des communautés locales vivant auprès des espèces sauvages est négligé. Par ailleurs, certains engagements récents tels que ceux contenus dans le Plan d'action de Johannesburg (2016–2018) du Forum sur la Coopération Sino-africaine (FOCAC) relèvent la nécessité de lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages mais ne reconnaissent pas le rôle important des peuples autochtones et des communautés locales.

Le commerce illégal d'espèces sauvages a un impact considérable sur les peuples autochtones et les communautés locales affectées par l'insécurité et la destruction de moyens de subsistance et d'atouts économiques importants. Par ailleurs, ils sont souvent exclus des avantages de la conservation. Ces communautés peuvent également être affectées par les mesures rigoureuses et militarisées prises à l'encontre des crimes contre

les espèces sauvages; mesures qui font peu de distinction entre les activités illégales motivées par la recherche de profits énormes (crimes de cupidité) et celles motivées par la pauvreté (crimes de nécessité). Toutefois, la survie des espèces sauvages et le succès des interventions permettant de combattre le commerce illégal d'espèces sauvages, dépendront dans une large mesure de l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales qui vivent auprès de ces espèces. Lorsque les populations d'espèces sauvages ont une valeur économique et sociale bénéfique aux populations locales, ces dernières sont plus motivées à soutenir les efforts en matière de lutte et de gestion du braconnage et du commerce illégal. A contrario, lorsque les populations locales sont exclues de la gestion des espèces sauvages et que ces dernières ne génèrent aucun avantage, il y a de plus fortes chances que le commerce et l'utilisation illicites soient pratiqués. Même les efforts d'application les mieux adaptés et les mieux financés (que peu de pays peuvent se permettre ou ont la volonté politique d'appliquer) auront du mal à combattre efficacement la criminalité liée aux espèces sauvages face aux incitations qui poussent les populations locales à être complices de ces crimes.

En Afrique occidentale et centrale, il existe des modèles de gouvernance qui renforcent les capacités des peuples autochtones et des communautés locales en matière de gestion durable des espèces sauvages et de production d'avantages économiques et sociaux. Dans certains cas, ces approches ont permis de réduire l'utilisation et le commerce illicite d'espèces sauvages de manière spectaculaire ; et d'inciter fortement les communautés à participer aux efforts d'application des lois. Toutefois, il existe un besoin flagrant en matière de sensibilisation sur l'existence de ces exemples et de diffusion des leçons tirées. Il faudrait également s'assurer que ces expériences influencent les discussions politiques internationales en cours et la mise en œuvre des approches sur le commerce illégal d'espèces sauvages dans le monde.

Plus important encore, le potentiel des approches centrées autour des communautés doit être analysé en prenant en compte les défis actuels que sont l'implication croissante d'organisations criminelles transnationales dans le commerce illégal d'espèces sauvages, l'augmentation des profits issus du commerce illégal, un meilleur accès aux armes à feu des membres de la communauté, l'aggravation de la pauvreté dans plusieurs régions, la dégradation des systèmes de gouvernance et des droits traditionnels, une urbanisation rapide, l'évolution des systèmes de valeurs traditionnelles et des menaces à grande échelle liées au changement climatique combinées à une perte progressive de l'habitat ayant des répercussions sur l'agriculture de subsistance

## Approche

A travers un appel à contribution bilingue (français et anglais), les organisateurs ont invité les participants potentiels à soumettre les résumés de leurs analyses, études de cas et expériences pertinentes au thème de la réunion et susceptibles d'être présentés pendant l'atelier. Les organisateurs avaient un intérêt particulier pour les approches ayant réussi et les facteurs ayant contribué à leur succès ainsi que les approches ayant échoué. Les organisateurs s'intéressaient aussi aux études de cas qui traitent de l'incidence sur les PACL des efforts externes de contrôle du commerce illégal d'espèces sauvages (par exemple l'impact des patrouilles du secteur privé ou du gouvernement). Notre point focal était le commerce illégal d'espèces sauvages à l'international (par exemple le trafic d'espèces sauvages transfrontalier), et non l'utilisation illégale des espèces sauvages pour la subsistance ou le commerce local (par exemple le commerce local de la viande de brousse). Les organisateurs ont privilégié les exposés ou projets des personnes issues des PACL affectés ou engagés dans la lutte contre le trafic international d'espèces sauvages, ou les organisations de soutien aux communautés et les organisations gouvernementales (ou intergouvernementales) ou représentant les engagements des donateurs à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

L'appel à contribution a été distribué à la mi-décembre 2015 à travers des babillards, des appels internet pour les contributions et des approches directes. Les projets d'exposé devaient être soumis sous la forme d'un résumé d'environ 300 mots au plus tard le 15 janvier 2016. Ensuite, des projets déposés, les organisateurs ont sélectionné les contributions pertinentes d'Afrique centrale et occidentale et ont invité les participants sélectionnés. Les organisateurs ont également pu financer le déplacement et l'hébergement des participants sélectionnés.

## Soutien

Notre atelier a reçu le soutien du Ministère autrichien de l'Environnement et du projet allemand Polifund, mis en œuvre par GIZ au nom du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et du Ministère fédéral allemand pour l'Environnement, la Conservation de la nature, du Bâtiment et la Sécurité nucléaire (BMUB). L'atelier a aussi reçu l'assistance du projet de réponse, évaluation et établissement des priorités en matière de lutte contre le commerce des espèces sauvages (Wildlife TRAPS), soutenu par l'agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

## Pays visés

L'atelier a porté sur le bassin du Congo – bien que le dessin dans une expérience plus large de l'Afrique Occidentale et Centrale.

## Objectifs de l'atelier

Cet atelier avait pour objectif d'améliorer les connaissances et les orientations sur les moyens d'engager les peuples autochtones et les communautés locales, en tant que partenaires actifs, dans la protection des espèces sauvages et la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages en rassemblant et en examinant l'expérience et les études de cas régionales.

Cet atelier régional s'est inspiré d'un colloque international organisé à Muldersdrift, en Afrique du Sud, en février 2015 (voir <http://pubs.iied.org/G03903.html>). Ledit atelier a recueilli les approches issues des expériences et des études de cas sur différentes approches relatives aux engagements communautaires à travers le monde. La réunion de Muldersdrift a souligné le besoin d'un examen régional plus approfondi sur ces questions afin de contribuer à un effort international de sensibilisation et d'attention au rôle des PACL dans la mise en œuvre de mesures efficaces et adéquates permettant de combattre le commerce illégal d'espèces sauvages.

## Programme de l'atelier

L'atelier a porté sur différentes présentations au cours des sessions suivantes; chaque session étant suivie d'une séance de discussion présidée par l'un des participants.

- SESSION 1** Ouverture et presentations
- SESSION 2** Perspectives Regionales: Le commerce illégal d'espèces sauvages et les PACL en Afrique centrale et occidentale
- SESSION 3** Impact du commerce illegal d'especes sauvages sur les PACL
- SESSION 4** Impact de l'application des lois contre le commerce illegal d'especes sauvages sur les PACL
- SESSION 5** Renforcement des droits de la communaute pour une meilleure gestion et un profit tire des ressources sauvages: les voies a suivre et a eviter pour reduire le commerce illegal d'especes sauvages
- SESSION 6** Projets generateurs de revenus et moyens de subsistance alternatifs comme strategies contre le braconnage
- SESSION 7** Integrer les peuples autochtones et les communautes locales aux actions relatives a l'application de la loi: Où et comment les communautes sont-elle actives dans l'application des lois. Quels sont les facteurs permettant une integration reussie?

## CLOTURE DE L'ATELIER



## SESSION 1

## Ouverture

**Angeline Ndo**, Présidente du Réseau pour l'environnement et le développement durable au Cameroun (NESDA-CA) a souhaité la bienvenue aux participants à cet atelier. Elle a souligné le fait que le commerce illégal d'espèces sauvages constitue une menace sérieuse à la biodiversité du bassin du Congo et que l'importance de l'atelier était visible grâce à la présence de différentes parties prenantes (des représentants du gouvernement aux communautés locales) qui se sont réunis pour discuter de ce problème et lui trouver des solutions.

**Edgar Kaeslin**, représentant du GIZ qui a fourni des fonds considérables pour l'organisation de cet atelier, a présenté l'initiative Polifund dont la priorité est la lutte contre le commerce d'espèces sauvages. Il a aussi démontré le lien entre cette lutte et l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

**Mr Basile Ekomba**, Sous-préfet du département de la West Coast, Idenau a ensuite procédé à l'ouverture officielle de l'atelier avec un discours de bienvenue. Il a relevé que le Cameroun a ratifié toutes les conventions sur la biodiversité et accorde une grande importance à la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Ainsi, l'atelier tombait à point nommé et était d'une grande importance.

**Rosie Cooney**, Présidente du Groupe de spécialistes sur l'utilisation durable et les moyens d'existence de l'UICN, a brièvement présenté les objectifs de l'atelier. Elle a souligné le fait que jusqu'à présent, le rôle des communautés locales dans la lutte contre le commerce d'espèces sauvages est négligé tandis que l'accent est mis sur les efforts d'application de la loi. Les objectifs de l'atelier étaient par conséquent les suivants:

1. Mieux comprendre quand et dans quelles conditions les approches centrées sur les communautés peuvent limiter le commerce illégal d'espèces sauvages.
2. Compiler une série de leçons tirées et propres à la région.
3. Explorer le potentiel de création d'une « communauté de pratiques » dans la région afin de continuer le partage d'expériences et de leçons tirées des approches centrées sur les communautés.

**Roland Melisch** de TRAFFIC a ensuite donné une vue d'ensemble de la nature et de l'ampleur du commerce illégal d'espèces sauvages de nos jours. Il s'est attardé sur les réactions internationales et les énoncés de politique depuis le massacre massif des éléphants au Cameroun en 2012.

**Yuan Liu** du secrétariat de CITES a fourni des informations supplémentaires sur ce trafic et présenté les ressources utilisées par le Secrétariat pour étudier l'impact des règles du CITES sur les moyens de subsistance des communautés locales. Il a souligné le fait que les modèles commerciaux changent et évoluent vers un élevage en captivité des espèces qui font l'objet d'un quelconque commerce. L'un des points essentiels du contexte est la manière dont les communautés locales peuvent profiter de ces changements.

**Dilys Roe** de l'IIED a conclu la première session en présentant certaines des conclusions clés de l'atelier précédent sur l'engagement communautaire, organisé à Muldersdrift, Afrique du Sud, en février 2015. Cette réunion est parvenue aux conclusions suivantes:

- Les approches actuelles dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages centrées sur l'application de la loi sont un échec comme le montre la poursuite du braconnage.
- Par ailleurs, puisque l'application de la loi a une incidence sociale négative notamment des violations graves des droits de l'homme dans certains cas, elle a entraîné une certaine méfiance envers les autorités chargées de la conservation et soulevé des doutes sur la légitimité des lois sur la conservation.
- Nous devons comprendre le contexte général d'utilisation des terres dans la criminalité liée aux espèces sauvages. Lorsque les populations n'ont aucun droit de tirer profit de la vie sauvage, elles sont moins enclines à la préserver et plus promptes à utiliser la terre à d'autres fins telles que l'agriculture au lieu de la préserver.
- Toutefois, si les incitations sont bonnes, les communautés peuvent devenir des agents majeurs de changement. Lorsqu'il existe des droits et des responsabilités, elles ont un instinct de protection élevé.

L'une des recommandations phares de la réunion de Muldersdrift était que ni l'engagement communautaire ni l'application de la loi ne peut fonctionner efficacement seul.

## SESSION 2

## Perspectives régionales

**Paulinus Ngeh** et **Sone Nkoke** du Bureau pour l'Afrique centrale de TRAFFIC au Cameroun ont donné un aperçu de la nature et de l'ampleur du commerce illégal d'espèces sauvages dans la région, en mettant l'accent sur le rôle de ce dernier comme source de produits illégaux mais aussi comme point de transit (les ports de Douala, de Kinshasa et de Kisangani sont des ports clés pour l'exportation de l'ivoire) Ils ont souligné le fait que les peuples autochtones se retrouvent impliqués dans le commerce d'espèces sauvages car ils servent souvent de chasseurs et de guides aux braconniers étrangers.

**Kapupu Diwa Mutimanwa** de l'Alliance des peuples autochtones des forêts du bassin du Congo (FIPAC) s'est étendu sur ce point en disant que si les peuples autochtones sont effectivement impliqués dans le commerce d'espèces sauvages, ils ne sont pas à l'origine du braconnage. Il a suggéré que l'atelier souligne la responsabilité de chaque maillon et qu'étant donné que les réunions internationales précédentes n'ont pas inclus les représentants des peuples autochtones, leurs participants n'ont pas été sensibilisés sur ce point. Il a souligné que les efforts d'application de la loi doivent se concentrer sur les personnes à l'origine du braconnage et non sur les peuples autochtones qui se retrouvent pris entre deux feux. Il a aussi relevé que les peuples autochtones devraient tirer plus de bénéfices de la conservation notamment en étant impliqués dans les comités de gestion des parcs ou à travers des emplois ou encore des activités génératrices de revenus.

**Paul Scholte** de GIZ a relevé que l'inclusion des communautés locales dans la conservation de la région est un processus qui dure depuis 25 ans mais qu'il existe encore des défis majeurs, en particulier avec les initiatives qui cherchent à séparer les peuples et la vie sauvage. Les projets de moyens de subsistance alternatifs en sont une illustration. Les initiatives telles que la récolte des PFNL, les zones de chasse communautaires et l'écotourisme rencontrent bien plus de succès. Toutefois, ici aussi, des défis majeurs tels que l'immigration et l'absence de cadre législatif incitatif ralentissent les progrès qui peuvent être obtenus. Il en a conclu que le potentiel de la conservation communautaire semble avoir été surestimé et que les gouvernements l'ont mal interprété. Ils en ont déduit que les fonctionnaires pouvaient se retirer des aires protégées, entraînant ainsi un sous-investissement massif dans la conservation et la méfiance envers la conservation communautaire qui s'en est suivie. Il a toutefois relevé qu'il n'existe aucune base et aucun contrôle en cours des retombées sociales ou biologiques qui permettraient de déterminer l'impact réel de la conservation communautaire.

**Alain Ononino** de WWF Cameroun a décrit comment WWF et d'autres instances ont élaboré un cadre « zéro braconnage » qui repose sur six piliers parmi lesquels l'inclusion communautaire. Les actions phares de WWF sont entre autres:

1. L'adoption d'un mémorandum d'entente entre les autorités des aires protégées et les communautés dans trois parcs nationaux afin d'élargir les droits d'utilisateurs des membres de la communauté.
2. La collaboration avec les autorités locales pour garantir la représentativité de la structure chargée de la gestion de la forêt et des royalties tirées des espèces sauvages.
3. La promotion d'initiatives de moyens de subsistance alternatifs et d'opportunités génératrices de revenus.
4. La défense des zones de chasse communautaires dans la nouvelle loi sur la forêt et les espèces sauvages. Ces mesures devraient protéger la chasse de subsistance et générer des revenus à travers la chasse au trophée.
5. La sensibilisation sur le commerce illégal d'espèces sauvages, notamment à travers l'offre de formations sur la collecte de renseignements aux membres de la communauté.

La discussion suivante a porté sur:

- Le rôle de l'État et le besoin de plus de financement tant pour la conservation que pour le développement rural.
- Le défi lié à la production de bénéfices semblables à ceux du commerce illégal d'espèces sauvages à partir des initiatives de moyens de subsistance alternatifs.

- La nécessité d'élargir les droits des communautés sur la vie sauvage et de les accompagner d'un devoir de conservation.
- La nécessité d'une réflexion critique afin de tirer des leçons des échecs en matière de conservation et d'améliorer les pratiques à l'avenir.

### SESSION 3

## Incidences du commerce illégal d'espèces sauvages sur les PACL

**Ernest Kentsa** un environnementaliste camerounais, a présenté une étude de cas de Salapoumbe dans l'Est du Cameroun où, avant les années 1990, les communautés locales avaient réussi à bien gérer les ressources naturelles, y compris les éléphants. Toutefois, à partir de 1990, cette zone est devenue hautement commerciale à travers l'exploitation forestière et la création de concessions de chasse. Bien que certaines personnes aient pu en tirer un emploi, la majorité a perdu au change à cause de la perte des droits sur l'utilisation des ressources sauvages. Le braconnage et l'utilisation illégale ont proliféré, créant un cercle vicieux car les revenus tirés du tourisme ont diminué et le braconnage a augmenté. L'étude de cas en a conclu que certaines personnes ont tiré des profits énormes de l'implication dans le trafic d'espèces sauvages mais que la majorité de la communauté en est ressortie appauvrie.

La session de discussion a permis de relever des similitudes entre cette situation et celle du Mali décrite dans le projet Eléphant du Mali où le braconnage a profité à certains et appauvri la majorité. La nécessité d'un partage accru des revenus a été soulevée et le Rwanda où 5% des revenus tirés des parcs nationaux sont reversés aux communautés locales a été cité en exemple.

### SESSION 4

## Incidences de l'application des lois sur les PACL

**Aurelien Douandji**, un autre environnementaliste privé, a relevé qu'au Cameroun, la loi de 1994 prévoit une gestion participative des ressources naturelles à travers les zones de chasse communautaires. Toutefois, le problème majeur est que les parties prenantes locales ont été lésées au profit des personnes extérieures qui reçoivent tous les bénéfices. La législation est quelque peu contradictoire en ceci que, d'une part elle confère des droits à travers les zones de chasse et d'autre part, promeut les sanctions contre la chasse. Cette situation a créé un conflit entre les communautés locales, les autorités des parcs et l'appauvrissement des chasseurs locaux.

**Charles Jones Nsonkali**, représentant des Baka dans le Sud-Est du Cameroun a relevé que la situation des Pygmées est encore plus déplorable. Selon ses propos, les Baka n'ont plus de droits sur des ressources forestières qu'ils ont utilisé pendant des générations. En outre, les conservateurs ignorent les abus commis par les gardes du gouvernement sur les populations locales. Par conséquent, il n'y a plus de confiance entre les populations locales et les conservateurs. M. Nsonkali a souligné la nécessité de reconstruire cette confiance. De plus, les personnes travaillant dans le domaine de la conservation doivent directement interagir avec les populations locales et les écouter afin de nouer des partenariats qui respectent ces communautés.

**Jean-Pierre Jobogo**, le chef des gardes forestiers du parc national de Virunga, dans l'Est de la RDC a abordé le problème des changements culturels et sociaux causés par la guerre, l'instabilité politique et les déplacements internes. Ces facteurs ont servi de catalyseur pour l'élaboration d'une stratégie de conservation communautaire où les valeurs locales sont prises en compte dans la gestion des aires protégées et les chefs locaux sont invités à participer aux réunions organisées à cet effet. Cette approche a eu des retombées positives telles que la fourniture de renseignements sur les braconniers, la mise sur pied d'initiatives de moyens de subsistance alternatifs, etc. Toutefois, elle n'est pas parfaite car les populations locales ont toujours le sentiment que l'État s'approprie la forêt de leurs ancêtres. L'étude de cas en a conclu que des efforts supplémentaires doivent être fournis pour associer conservation et valeurs culturelles.



**William Kamgaing** de l'Université de Kyoto a conclu cette session avec une étude de cas sur les chasseurs et cueilleurs Baka et des ecogardes dans le Sud-Est du Cameroun. Il a relevé que des étrangers entraînent les Baka à s'adonner au braconnage car ce sont d'excellents pisteurs et ils sont si pauvres qu'ils sont prêts à accepter n'importe quel emploi. Ils se retrouvent ainsi au centre des activités de braconnage mais n'en retirent pas grand chose. De plus, ils paient le prix fort car ce sont les premières cibles des agents d'application de la loi. L'étude de cas conclut que les compétences spéciales des Baka pourraient être utilisées au profit de la conservation et non au service des braconniers. Mais, pour atteindre cet objectif, il faudra gagner leur confiance et faire des compromis comme celui permettant la chasse de subsistance tout en protégeant les espèces rares et en voie d'extinction.

La séance de discussion a permis de relever certains aspects phares:

- Les efforts d'application de la loi actuels échouent car ils ciblent les bras et non les cerveaux à l'origine du commerce illégal d'espèces sauvages.
- Beaucoup de personnes souffrent du fait qu'elles vivent auprès d'espèces sauvages (destruction de plantations) et ne reçoivent aucune indemnité pour leurs pertes.
- La loi en elle-même n'est généralement pas un problème (sauf dans quelques cas: lorsqu'elle se contredit ou ignore les droits traditionnels); c'est plutôt son application qui en est un.
- Une autre faiblesse de la loi est qu'elle se concentre sur l'arrestation des braconniers après qu'ils ont commis leur crime et non sur la prévention du braconnage.
- Nous avons besoin d'un État de droit mais il a parfois recours à des méthodes drastiques. Nous devons faire attention à ne pas considérer des cas isolés comme représentatifs de la réalité dans son ensemble.

## SESSION 5

### Renforcement des droits de la communauté

**Matthew Ekeoba Isikhuemen** de l'Université du Bénin a présenté une étude de cas sur la réserve forestière de Gilli Gilli au Nigéria. Cette réserve a élaboré un plan d'action pour la biodiversité afin d'améliorer le bien-être des populations, protéger les écosystèmes et promouvoir des moyens de subsistance alternatifs. Au Nigéria, les forêts sont gérées par l'État et les communautés sont ignorées. Dans ce cas, le projet a permis d'introduire une loi permettant une gestion communautaire de la forêt.

**Olivia Rickenbach** du Conseil pour la bonne gestion des forêts a soulevé le fait que la gestion communautaire des ressources exige un appui considérable pour être une réussite et qu'il existe un fossé entre les théories des sciences sociales et les pratiques en matière de conservation. Elle a observé que plusieurs communautés locales ne possèdent pas la majorité des principes d'Ostroms nécessaires à une gestion réussie des biens communs. Par conséquent, le soutien des organisations partenaires serait crucial.

La séance de discussion a permis de relever que la conservation communautaire n'est pas forcément LA solution mais constitue simplement une approche qui pourrait mieux fonctionner dans certains cas. Dans le cas du commerce illégal d'espèces sauvages, il est essentiel d'aller au-delà des coupables directs du braconnage et de s'attaquer aux causes profondes de ce problème, y compris la consommation mondiale. La conservation communautaire n'est visiblement pas la solution à ce stade. Il est important de reconnaître qu'il n'existe aucune solution simple et rapide; des décennies pourraient s'écouler avant que ces initiatives ne portent leurs fruits. Malheureusement, lorsque des crises surviennent comme c'est le cas actuellement avec la crise liée au commerce illégal d'espèces sauvages, les solutions à long terme ne permettent pas d'obtenir des résultats rapides.

Cette séance s'est poursuivie le deuxième jour de l'atelier. **Guy Joules Kounga** du Centre de droit international du développement durable a soulevé le problème de l'inadéquation entre la législation sur les espèces sauvages et les pratiques traditionnelles au Cameroun (et ailleurs). Il a relevé que les communautés locales sont rarement consultées lors de l'élaboration d'une nouvelle loi et il a suggéré que les pratiques traditionnelles et les normes culturelles soient intégrées à la politique de gestion et à une législation durable.

**Susan Canney** de Wild Foundation a présenté au nom de **Nomba Ganame**, une étude de cas sur la conservation des éléphants au Mali au cours de laquelle les pratiques CBRNM ont été renforcées et les éléphants protégés par des brigades forestières dirigées par des jeunes. Dans ce cas, les éléphants étaient considérés comme un indicateur de la santé environnementale et conservés pour le bien de l'écosystème tout entier. L'initiative a bien fonctionné jusqu'à l'éclatement d'une insurrection djihadiste en 2012. Pour faire face à cette grave menace, le projet a organisé une réunion communautaire afin de mettre sur pied une solution concertée. Au lieu de rejoindre les djihadistes, de jeunes hommes ont été enrôlés dans des brigades forestières grâce au prestige associé à ce rôle. Les brigades forestières permettent d'obtenir des renseignements fiables sur le braconnage. Malheureusement, des changements au sein du gouvernement entravent les actions qui permettraient d'utiliser au mieux ces renseignements. Par conséquent, le braconnage continue. Toutefois, l'initiative communautaire a persévéré malgré l'adversité et bien qu'elle ne résolve pas le problème de braconnage, elle permet d'empêcher l'aggravation de ce dernier.

**Mama Mouamfon** de la Fondation Terre Vivante s'est étendu sur la création de zones de chasse communautaires autour de la Réserve de biosphère du Dja comme mécanisme permettant d'inciter la communauté à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages, en particulier en ce qui concerne la chasse liée au commerce de la viande de brousse. Ils ont reconnu que la chasse de la viande de brousse est un fait réel bien qu'illégal et ils ont décidé que la meilleure stratégie serait de voir dans quelle mesure ils peuvent en faire un acte légal plutôt que de l'interdire complètement. En collaboration avec 13 communautés, une zone de chasse communautaire est sur le point d'être enregistrée comme entité légale. Ceci revient à dire que la chasse de la viande de brousse pourra continuer mais de manière régulée. Les spécialistes pensent également que l'écotourisme peut être encouragé et que cela inciterait les communautés locales à s'engager dans la lutte contre le braconnage des autres espèces y compris les gorilles et les éléphants.

**Samuel Tsakem** de l'Ecole de Faune de Garoua a parlé des 12000 ménages vivant autour du parc national de Lobeke qui tuaient des gorilles pour se venger de la destruction de leurs champs. Il a également abordé d'autres formes de conflit entre les hommes et les espèces sauvages. Par ailleurs, les populations dépendent de la chasse de viande de brousse comme principale source de protéines. Toutefois, dans un contexte marqué par la pauvreté extrême et la rareté de moyens de subsistance alternatifs, il est difficile d'envisager une solution à ce problème. Les stratégies phares devraient aussi cibler les intermédiaires de la chaîne du commerce de la viande de brousse afin de mettre fin à l'aspect commercial (et non de subsistance) de cette activité, et trouver de meilleurs moyens de protéger les cultures des gorilles. Cela permettra de réduire les conflits, d'améliorer l'éducation des populations locales sur leur environnement et de les inclure dans les activités de conservation.

La séance de discussion a permis d'explorer les questions suivantes:

- La possibilité d'avoir la chasse et le tourisme dans les zones de chasse communautaires comme activités complémentaires.
- Le problème des profits différés tirés du tourisme comparés aux profits immédiats du braconnage. Les bénéficiaires du tourisme ne seront pas nécessairement les mêmes que les bénéficiaires du braconnage donc il pourrait y avoir des conflits d'intérêt.
- La nécessité de cibler les personnes à l'origine de la chasse commerciale (qui sont généralement des étrangers) et non les communautés locales.
- La nécessité de cibler tant les chasseurs que les clients qui achètent la viande de brousse dans les marchés et en mangent dans les restaurants. Ces deux actions sont aussi illégales que la chasse de cette viande.
- La nécessité de mettre fin à la corruption et à la complicité des autorités gouvernementales en ce qui concerne le braconnage.
- Reconnaître que les règles traditionnelles telles que la croyance en des totems sauvages ne facilitent pas nécessairement la conservation. Il faut donc faire preuve de prudence dans le plaidoyer d'un respect total des normes culturelles comme stratégie de conservation car elles ne sont pas toujours efficaces et entravent quelquefois la conservation au lieu de la faciliter. Une communauté qui croit que lorsque qu'on voit un pangolin, il faut le tuer pour préserver sa famille de toute malédiction en est une illustration.

## SESSION 6

## Initiatives des moyens de subsistance alternatifs

Cette session avait pour but de discuter des expériences, réelles et éventuelles de différentes initiatives génératrices de revenus comme incitation à l'engagement des communautés dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages:

- **Jean Felix Kinani Sangwa** du Rwanda Development Board a décrit comment au Rwanda, 5% des revenus tirés du tourisme dans les aires protégées sont redistribués à la communauté locale. Il a relevé que les communautés locales jouent un rôle essentiel dans l'industrie du tourisme. La création des associations de gardes forestiers est une illustration de la manière dont les communautés locales peuvent tirer des revenus de la conservation. Les anciens braconniers sont aussi concernés par ces initiatives. Par exemple, la coopérative Kabaho Ngagi Sabinyo qui a été créée par un ancien braconnier en 2002 compte aujourd'hui 298 membres qui ont tous été impliqués d'une manière ou d'une autre dans des activités illégales.
- **Kapupu Diwa Mutimanwa** de l'Alliance des peuples autochtones des forêts du bassin du Congo a souligné les revenus importants qui pourraient être tirés de la récolte des chenilles comestibles grâce au savoir traditionnel des Baka qui connaissent les arbres qu'il faut planter pour attirer ces chenilles. Pourtant, cette initiative n'est pas développée. Il a par ailleurs souligné que ces chenilles étaient très prisées dans leur culture et qu'elles pourraient être vendues à des prix très élevés sur le marché, soit 1,5\$/kg avec un potentiel de production de 131,250 kg/an si les arbres sont plantés dans des fermes ou sur les terres du village.
- **Jules Nguiguim** de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD) a décrit le concept d'écotourisme comme stratégie génératrice de revenus grâce à la conservation des tortues marines. Cette activité a ainsi permis de considérablement réduire le braconnage de cette espèce.
- **Alidou Lytti** du Projet Forêts et savanes durables (Cameroun) a décrit comment, dans le Sud-Est du Cameroun, les stratégies principales pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages sont la sensibilisation des populations et un contrôle militarisé. Les projets générateurs de revenus y sont grandement ignorés. Il a présenté le potentiel de la récolte des PFNL comme alternative au commerce illégal d'espèces sauvages. Toutefois, il a souligné qu'il existe une grande différence dans les revenus éventuels qui pourraient être tirés de la vente d'une défense d'éléphants et de celle des PFNL. A long terme, cette solution permet seulement de réduire la demande pour des produits illégaux de grande valeur.

Lors de la séance de discussion, les participants se sont accordés sur le fait que le véritable défi est de mettre sur pied des initiatives de moyens de subsistance alternatifs qui rapportent autant de revenus que ceux tirés du braconnage et d'associer cette approche aux autres stratégies de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, notamment la réduction de la demande.

## SESSION 7

## Intégrer les peuples autochtones aux actions relatives à l'application de la loi

**Michelle Wieland**, de la Société de conservation des espèces sauvages a ouvert la dernière session de l'atelier en donnant une vue d'ensemble des risques et des bénéfices auxquels les communautés locales s'exposent si elles prennent part aux actions relatives à l'application de la loi. Elle a relevé que les communautés locales sont plus promptes à s'engager dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages lorsqu'elles ont des droits sur la vie sauvage et qu'elles peuvent directement en tirer profit; lorsque la cohésion sociale est forte et lorsqu'elles font confiance à la police et au système judiciaire.

**Radar Nishuli**, Directeur du parc national de Kahuzi-Biega en RDC a souligné l'importance de l'inclusion des communautés locales pour la conservation. Il a relevé que parc de Kahuzi Biega est tellement grand qu'il est impossible de le protéger sans le soutien des communautés locales. La population pygmée qui y vit a été expropriée lorsque le parc fut créé. Toutefois, des efforts sont actuellement fournis pour avoir une gestion plus transparente et pour mieux interagir avec les communautés locales. Il a souligné que les communautés locales fournissent 50% des renseignements obtenus sur le braconnage. Il a aussi relevé qu'il est important d'utiliser ces renseignements pour empêcher le braconnage au lieu de s'efforcer à mettre la main sur les braconniers après leur forfait.

**Mohammed Garba Boyi** de la Nigeria Conservation Foundation a cité une étude de cas sur le piégeage illégal d'oiseaux dans les zones humides de Hadeja Nguru au Nigéria. Pour lutter contre cette menace, certaines activités génératrices de revenus ont été mises sur pied. Parmi elles:

- L'aviculture et l'apiculture
- Le tissage de tapis et la fabrication de fourneaux à haut rendement énergétique
- Le nettoyage des espèces invasives.

Les contrôles effectués montrent une augmentation importante du nombre et des espèces d'oiseaux de 2008 à 2015, période au cours de laquelle ces activités ont été introduites.

**Claude Keboy Mov Linkey Iflankoy** a présenté les travaux de Synergie Rurale-Action Paysanne, une organisation locale qui collabore avec les chefs traditionnels de la chefferie de Batere en RDC. Cette organisation a mené des activités anti-braconnage depuis 2015 avec les pangolins comme cible de leurs actions. Les braconniers responsables de la chasse aux pangolins ont été recrutés comme membres d'une patrouille locale chargée de protéger les caves dans lesquelles ces pangolins vivent. Les réseaux sociaux sont utilisés pour signaler des activités suspectes. M. Keboy a suggéré que les fonds récoltés auprès des bailleurs de fonds seraient mieux utilisés s'ils étaient alloués à des initiatives communautaires et non à des scientifiques étrangers qui n'ont aucune connaissance de la réalité locale.

La session s'est poursuivie avec un exposé d'**Esaie Waya** de l'Institut universitaire des sciences agricoles, Université de Sarh, Tchad. Il a rappelé comment les espèces sauvages ont été décimées dans le parc national de Manda à cause du braconnage effectué par des étrangers armés. Par conséquent, un comité de surveillance fut créé pour lutter contre le braconnage et intégrer les anciens braconniers à la gestion du parc. Un projet du PNUD permet d'améliorer cette initiative grâce à des technologies de surveillance et à un soutien financier.

**Saleh Adam** de ROCAL a conclu la session avec une étude de cas sur les parcs nationaux de Waza et de la Benoué au Nord Cameroun. Il a relevé que depuis les années 1990, l'approche sur la biosphère a été adoptée, permettant ainsi de collaborer avec les communautés locales. Toutefois, il était difficile de déterminer qui était « originaire » de cette région puisque la population autour du parc augmentait rapidement à cause des déplacements internes. Il a aussi relevé que les communautés locales ne recevaient pas grand chose des revenus du parc car plus de 85% de ces revenus étaient reversés à l'Etat.

La séance de discussion a permis de soulever la difficulté qu'il y a souvent à obtenir une autorisation du gouvernement afin que des membres des communautés locales puissent travailler comme gardes forestiers dans les parcs nationaux. **Radar Nishuli** a suggéré que cette décision dépend largement du dossier présenté au ministre en charge. Cependant, d'autres ont relevé que permettre à des membres non entraînés des communautés locales de faire des patrouilles anti-braconnage était déconseillé au vu de leur manque de formation. Toutefois, les communautés sont bien placées pour fournir des renseignements; elles peuvent donc être les yeux et les oreilles des autorités. Il a été souligné que les « conservateurs devraient éviter l'usage de la force pour préserver l'environnement. Ils devraient plutôt collaborer avec les communautés ».

Après une présentation de toutes les sessions, l'atelier a été conclu par un résumé des leçons tirées et des recommandations clés. Cette partie était présidée par **Rosie Cooney**. Ces points seront présentés dans la partie qui suit.

**Angeline Ndo** a ensuite clôturé l'atelier en remerciant les délégués pour leur participation active et en particulier **Stanley Dinsi** pour l'organisation et la coordination de cet évènement.

Toutes les présentations peuvent être téléchargées à l'adresse suivante:

<http://www.iucn.org/commissions/commission-environmental-economic-and-social-policy/our-work/sustainable-use-and-1>

## RÉSUMÉ DES LEÇONS TIRÉES

### Deliberations de limbe sur les PACL et le commerce illégal d'espèces sauvages

1. L'Afrique centrale et occidentale sont des régions clés dans l'exportation illégale des commodités de grande valeur, parmi lesquelles l'ivoire, les pangolins et le bois.
2. Les facteurs propices au trafic des espèces sauvages sont entre autres un faible niveau d'application des décisions, un état de droit défaillant, la corruption (même au sein des forces de police, des militaires et autres autorités légales), l'instabilité politique, une pauvreté extrême et généralisée, un faible niveau d'éducation, un accès aisé aux armes et des zones arides, forestières et de savane reculées qui rendent l'application de la loi ou la détection des activités illégales difficiles.
3. Cette région a été le témoin d'une évolution récente en ce qui concerne les aires protégées, démontrant ainsi un engagement certain pour la conservation. Toutefois, ces aires sont majoritairement des parcs nationaux gérés par l'État, ne disposant pas des ressources adéquates et des compétences nécessaires à une gestion efficace et un engagement de la communauté. Par ailleurs, l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) dans leur gestion reste limité ou informel.
4. Les zones gérées par les communautés peuvent devenir la cible privilégiée des braconniers organisés car, bien que les États aient la responsabilité officielle de l'application de la loi dans ces zones, peu de forces armées y sont présentes.
5. Alors que les PACL sont souvent considérés comme étant « le problème », ou les responsables du trafic d'espèces sauvages, ces derniers sont en réalité souvent exploités par des braconniers venant de l'extérieur. Comparées à la valeur des espèces sauvages sur le marché, ils reçoivent des sommes dérisoires pour le braconnage à des fins de trafic international. Ils ignorent généralement l'ampleur et les dommages causés par ce trafic.
6. Le trafic des espèces sauvages ne profite qu'à quelques membres de la communauté et les résultats sur le long terme ont des conséquences sociales parmi lesquelles l'insécurité, la destruction des ressources et la destruction de l'harmonie sociale.
7. Les peuples autochtones ont des compétences uniques en matière de conservation ou de trafic à cause de leur proximité quotidienne avec la vie sauvage. Ils peuvent être les bras des braconniers ou les yeux et les oreilles des agents de la loi. Ceci signifie qu'il est vital d'élaborer des approches qui rendent la conservation plus attrayante à leurs yeux que le commerce illégal d'espèces sauvages.
8. Les organisations de conservation remplissent le vide laissé par l'État dans la fourniture ou l'apport des services de base. Par conséquent, les attentes vis-à-vis de ces dernières sont très élevées et au final les PACL se sentent lésées par celles-ci. Ceci peut créer de mauvais rapports à ou de la méfiance envers la conservation.
9. L'application de la loi en ce qui concerne le trafic des espèces sauvages cible majoritairement les membres des populations locales alors que les personnes qui tirent de véritables profits de ce trafic (les coupables à col blanc) ne sont pas poursuivies. C'est quelques fois le cas parce qu'il est trop dangereux de s'en prendre à ces criminels.
10. Il arrive que l'application de la loi dans le cadre de la lutte contre le trafic des espèces sauvages soit associée à de graves violations des droits de l'homme. Les organisations de conservation peuvent inconsciemment devenir des complices de ces abus en choisissant de les ignorer.
11. Une application injuste ou trop dure de la loi peut contribuer à s'aliéner les PACL et augmenter l'incidence du braconnage.
12. La confiance accordée à la police et au système judiciaire ainsi que la reconnaissance des lois relatives aux espèces sauvages comme étant légitimes et justes sont essentielles pour encourager les populations à fournir des informations et des renseignements vitaux dans l'application de la loi contre le trafic des espèces sauvages.
13. La mise en œuvre des solutions élaborées avec l'appui des communautés et l'intégration des membres de la communauté qui travaillent avec les autorités peuvent être des outils efficaces dans la lutte contre le trafic des espèces sauvages.



14. La chasse effectuée dans le cadre du trafic international des espèces sauvages diffère de la chasse de subsistance ou de la chasse commerciale de viande de brousse, bien qu'il y ait des chevauchements. La chasse de subsistance ne constitue pas un problème majeur en matière de conservation.
15. Les PACL se sentent victimes d'une demande internationale pour des produits sauvages illégaux et demandent que cela soit inclus et considéré avec sérieux dans les stratégies visant le changement de comportement au sein des pays consommateurs des produits issus du trafic des espèces sauvages.
16. La chasse de subsistance est très importante pour l'alimentation et la médecine traditionnelle. Elle permet également d'obtenir de faibles revenus qui servent à payer des biens et des services modernes, en particulier des soins de santé. Elle joue un rôle culturel important au sein des communautés traditionnelles. Toutefois, la chasse de subsistance est généralement légale si l'on dispose d'armes et de permis de chasse qui sont trop onéreux ou trop techniques pour les PACL. Par ailleurs, même la chasse légale est quelques fois punie à tort par les lois et les activités anti-braconnage.
17. Plusieurs PACL ont été exclus de leurs territoires traditionnels et n'ont pu exercer leurs droits traditionnels de chasse. Et ce, sans leur aval ou sans compensation; actions qui ont eu pour effet d'accroître le rejet de la conservation et d'envenimer le rapport conflictuel avec la conservation, les organisations et les agences de conservation.
18. Il existe un déphasage entre l'approche juridique formelle à la gestion des espèces sauvages et les approches traditionnelles y compris en ce qui concerne le respect des pratiques culturelles et religieuses. Identifier des points de convergence entre ces approches pourrait permettre de limiter les conflits.
19. Dans certaines des zones d'Afrique centrale et occidentale où se déroule le braconnage à des fins de trafic, très peu de fonds sont alloués aux activités de développement de la communauté et la majorité est investie dans les efforts d'application de la loi.
20. Les fonds et les ressources directement alloués aux PACL et aux organisations qui travaillent avec eux seraient plus efficaces lorsque des structures de gouvernance opérationnelles existent.
21. Pour qu'elle soit efficace, l'inclusion des communautés doit aller au-delà de la consultation ou de la « co gestion » théorique. Les PACL doivent devenir autonomes, leurs droits doivent être renforcés et il faudrait qu'ils puissent nourrir un sentiment de responsabilité de la vie des espèces sauvages. Cette autonomisation et le contrôle de leurs propres ressources peuvent mieux inciter les peuples à protéger les espèces sauvages.
22. L'amélioration de l'engagement significatif des PACL dans la gestion des aires protégées et/ou l'assistance aux aires sauvages gérées par les communautés peuvent être des approches pertinentes dans la lutte contre le trafic des espèces sauvages. La création de catégories d'aires protégées autres que celles gérées par l'État – en particulier en ce qui concerne les Aires de Patrimoine autochtone et communautaire (APAC) – dans la région serait bénéfique.
23. Les profits relatifs tirés du trafic des espèces sauvages d'une part et ceux tirés de la conservation ainsi que de l'utilisation durable des espèces sauvages d'autre part créent une équation difficile à résoudre. Lorsque le trafic est plus rentable, les populations ont plus tendance à s'y adonner. Les profits tirés de la conservation et de l'utilisation durable sont tant financiers que socio-culturels. On compte ainsi entre autres le contrôle exercé par les communautés sur leurs ressources sauvages et l'accès à de vastes régions sauvages où ils peuvent perpétuer leurs modes de vie traditionnels.
24. Autre point majeur: ce qui doit être considéré comme un coût ou un bénéfice doit être déterminé par les PACL afin de ne rien biaiser.
25. Même les communautés les plus isolées font maintenant partie intégrante de l'économie monétaire et ces communautés veulent et ont besoin de liquidités pour améliorer leurs conditions de vie. Les PACL devraient pouvoir tirer ces revenus de la conservation des espèces sauvages ou de toute autre activité qui ne menace pas leur survie. Ces activités doivent être librement choisies par les communautés et considérées comme étant conformes à leur culture. Que des bénéfices soient réalisés ou pas et qui en sont les destinataires dépend de la gestion effectuée.

26. Des activités telles que le tourisme avec une distribution des revenus tirés de la chasse sportive, du safari, de la chasse, de la collecte et du commerce des espèces sauvages peuvent être effectuées.
27. Motiver les peuples à soutenir les efforts de conservation constitue un défi majeur dans les approches centrées sur des moyens de subsistance alternatifs. Parmi ces alternatives, l'on peut compter le tourisme, d'autres sources d'approvisionnement en viande telles que la volaille et l'usage durable des espèces sauvages. Ces alternatives doivent être considérées avec prudence étant donné que les profits qui en sont tirés ne peuvent pas être supérieurs à ceux tirés du trafic des espèces sauvages, en particulier en ce qui concerne le trafic des espèces de grande valeur. Les activités touristiques sont très difficiles à mener dans plusieurs parties de cette région.
28. Rendre la conservation rentable pour les populations est plus difficile lorsque ces dernières souffrent de la présence de la vie sauvage tels que les dommages aux cultures par les éléphants et les gorilles sans qu'aucune indemnité ne leur soit versée.
29. La sensibilisation sur les profits illégaux tirés du trafic par les autres acteurs, les dommages causés et les coûts à long terme sur leurs moyens de subsistance lorsque ces ressources sont détruites est très importante. Les acteurs engagés dans la sensibilisation des PACL doivent posséder les connaissances et les capacités adéquates pour effectuer ce travail essentiel.
30. Les PACL doivent être intégrés dès le départ aux discussions sur les approches de conservation et de gestion. Les approches et les solutions doivent être élaborées avec la collaboration des PACL.
31. La construction d'institutions communautaires et de la solidarité, essentielles à une gestion communautaire efficace des ressources sauvages, est un processus difficile. Les structures traditionnelles faisant office d'autorité sont généralement détruites. Des facteurs extérieurs (conflits politiques, gangs de braconnage armés, djihadisme, etc.) peuvent exacerber les tensions au sein de la communauté mais peuvent également constituer une motivation pour permettre aux communautés de trouver des solutions ensemble, y compris en ce qui concerne la protection de la vie et de la propriété. Une méthode de conservation qui nécessite la contribution de tous pour le bien-être général pourrait permettre de faire adhérer tous les membres de la communauté à la lutte contre ces problèmes.
32. Les conditions de vie (y compris les salaires appropriés) des écogardes, des douaniers et autre personnel d'application de la loi sont des éléments importants pour obtenir des réactions efficaces notamment l'engagement de la communauté. L'amélioration des conditions de vie et le renforcement des incitations à la performance pourraient améliorer les résultats obtenus.
33. En dépit des décennies d'investissement au sein des communautés pour permettre la conservation des écosystèmes, un contrôle systématique –biologique ou socio-économique – est trop faible dans la région pour attester de l'efficacité de ces approches.
34. Les PACL d'Afrique centrale et occidentale ne possèdent actuellement aucune plateforme de communication opérationnelle qui permette de partager des expériences et des solutions sur les questions relatives au trafic des espèces sauvages.
35. La conservation communautaire n'est pas une panacée ; elle doit être intégrée à un ensemble de mesures de lutte contre le trafic des espèces sauvages. Les initiatives à court terme ne peuvent entraîner des résultats probants, c'est pourquoi des investissements à long terme sont nécessaires. Toutefois, une fois les conditions idoines établies, la conservation communautaire peut devenir un outil vital à la lutte contre le trafic des espèces sauvages.

Fait à Limbe, Cameroun, le 25 Février 2016

# Liste des participants

NAME/NOM	COUNTRY (EN)	PAYS (FR)	ORGANISATION (EN)	ORGANISATION (FR)	POSITION	EMAIL
Alain Bernard Ononino	Cameroun	Cameroun	World Wildlife Fund for Nature, Central Africa	Fonds mondial pour la nature (wwf) africaine centrale	Head of Policy	aononino@wwfcam.org
Alidou Lytti	Cameroun	Cameroun	Forest Savannah Sustainability Project	Projet de durabilité Savannah Forêt		lyttidu@gmail.com
Andrew Fowler	Cameroun	Cameroun	Wildlife Conservation Society	Wildlife Conservation Society	Director of the "Takamanda Mone Landscape Programme"	afowler@wcs.org
Angeline Ndo	Cameroun	Cameroun	Network for Environment and Sustainable Development	Réseau pour l'environnement et le développement durable	Coordinator	ndoa03@yahoo.fr
Aurelien Douandji	Cameroun	Cameroun	Environmental consultant	Consultant en environnement	Private Consultant	aureliendouandji@yahoo.fr
Charles Nsonkai	Cameroun	Cameroun	Association OKANI	Association OKANI	Baka and Bakwele community representative	nsonkai@yahoo.fr
Claire Ateba	Cameroun	Cameroun	African Women's Network for Community Management of Forests	Réseau des Femmes Africaines pour la gestion Communautaire des Forêts, Cameroun		cpmb20022002@yahoo.fr
Claude keboy Mv Linkey Iflankoy	Democratic Republic of the Congo	République Démocratique du Congo	Rural Synergy – Action Paysanne	Synergie Rurale – Action Paysan, RDC	Coordinator	keboyclaude@gmail.com
Daniel Mfossa Mboumbouo	Cameroun	Cameroun	Wildlife Conservation Society	Projet forêt d'Ebo recherche – Wildlife Conservation Society	Research Coordinator, "Ebo Forest Research Project"	mfossadaniel@yahoo.fr
Dilys Roe	United Kingdom (UK)	Royaume-Uni (UK)	International Institute for Environment and Development	Institut international pour l'environnement et le développement	Principal Researcher/Team Leader (Biodiversity)	dilys.roe@iied.org
Edgar Kaeslin	Switzerland	Suisse	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Wildlife, Protected Areas and Biodiversity Specialist	edgar.kaeslin@giz.de
Ekeoba Matthew Isikhuemen	Nigeria	Nigeria	University of Benin	Université du Bénin	Senior Lecturer in the Department of Forestry and Wildlife	ekeobamatt@hotmail.com
Esate Waya	Chad	Tchad	University Institute of Agricultural Sciences and the 'Sarf' environment in Chad	Institut universitaire des Sciences agricoles et «Sarf environnement» au Chad		wayason@yahoo.fr
Fabrice Inkoykoy	Democratic Republic of the Congo	République Démocratique du Congo	World Wildlife Fund for nature, DRC	Fonds mondial pour la nature (WWF), RDC		Finkonkoy@wwfdr.org
Georges Kemmo Azangue	Cameroun	Cameroun	Ministry of Forestry and Wildlife	Ministère des Forêts et de la Faune		
Guy Jules Kounga	Cameroun	Cameroun	Centre for International Sustainable Development Law	Centre de droit international du développement durable	Associate Fellow	koguju7m@yahoo.fr

## Liste des participants

NAME/NOM	COUNTRY (EN)	PAYS (FR)	ORGANISATION (EN)	ORGANISATION (FR)	POSITION	EMAIL
Holly Dublin	Kenya	Kenya	International Union for the Conservation of Nature, African Elephant Specialist Group	UICN Groupe de spécialistes sur les éléphants africains	Chair	holly.dublin@iucn.org
Jean Felix Kinani	Rwanda	Rwanda	One Health Approach for Conservation, OIE National Focal Point for Wildlife for Rwanda	Une approche saine à la conservation, OIE Point focal national pour les espèces sauvages Rwanda	Founder and Executive Director (Wildlife Veterinarian/ Field Epidemiology)	jfkiani@gmail.com
Jean Pierre Jobogo	Democratic Republic of the Congo	République Démocratique du Congo	Virunga National Park	Virunga Parc national	Chief Park Ranger	jeanpierjobogo@gmail.com
John Fellowes	United Kingdom (UK)	Royaume-Uni (UK)	Full Circle	Full Circle	Programme Director	jrfellowes@yahoo.com
Jules Nguenguim	Cameroun	Cameroun	Institute of Agricultural Research for Development	Institut de Recherche Agricole pour le Développement		njules_romain@hotmail.com
Kapupu Diwa Mutimanwa	Democratic Republic of the Congo	République Démocratique du Congo	Alliance of Indigenous Peoples of the Congo Basin Forest	Alliance des Peuples Autochtones de la Forêt du Bassin du Congo	Coordinator	kadimu2000@yahoo.fr
Kentsa Ernest	Cameroun	Cameroun	Environmental Consultant	Consultant en environnement	Private Consultant	owonokentsaernest@yahoo.fr
Lesly Akenji	Cameroun	Cameroun	Wildlife Conservation Society	Wildlife Conservation Society	Protected Area Technical Officer, Takamanda Mone Landscape Programme	aleslynji@yahoo.com
Mama Mouamfon	Cameroun	Cameroun	Living Earth Foundation	Vivre Fondation Terre	Programme Coordinator	mouamfon_m@yahoo.fr
Michael Bessike Balinga	Sierra Leone	Sierra Leone	West Africa Biodiversity and Climate Change	Afrique de l'Ouest Biodiversity et le changement climatique	Biodiversity Conservation Specialist	michael.balinga@wabicc.org
Michelle Wieland	Cameroun	Cameroun	Wildlife Conservation Society	Wildlife Conservation Society	Central Africa Livelihoods Coordinator	mwieland@wcs.org
Mohammed Boyi Garba	Nigeria	Nigeria	Nigeria Conservation Foundation	Fondation Nigeria Conservation	Project Manager, "Wings over Water"	boyigarbamohammed@gmail.com
Olivia Rickenbach	Republic of the Congo	République du Congo	Forest Stewardship Council	Conseil de la forêt stewardship		Olivia.Rickenbach@gmail.com
Olivier William Towa Kamgaing	Japan	Japon	Kyoto University	Université de Kyoto et Takanori Oishi	Forest and Wildlife Engineer	wkamgaing@gmail.com
Paul Scholte	Cameroun	Cameroun	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)		Paul.Scholte@giz.de
Paulinus Ngeh	Cameroun	Cameroun	TRAFFIC Central Africa	TRAFFIC, Afrique Centrale	Regional Director, Central Africa	Paulinus.Ngeh@traffico.org

## Liste des participants

NAME/NOM	COUNTRY (EN)	PAYS (FR)	ORGANISATION (EN)	ORGANISATION (FR)	POSITION	EMAIL
Radar Nashuli	Democratic Republic of the Congo	République Démocratique du Congo	Kahuzi-Biega National Park	Directeur du parc national de Kahuzi-Beiga	Director	Radar.nishuli@kahuzi-biega.org
Remi Jjagho	Cameroun	Cameroun	International Union for Conservation of Nature	Union Internationale pour la Conservation de la Nature	Programme Officer, Cameroon and Central Africa	remi.jjagho@iucn.org
Roland Melisch	Germany	Allemagne	TRAFFIC	TRAFFIC	Senior Programme Director, Africa and Europe	roland.melisch@traffico.org
Rosie Cooney	Australia	Australie	International Union for Conservation of Nature, Sustainable Use and Livelihoods Specialist Group	UICN, Groupe de spécialistes sur l'utilisation durable et les moyens de subsistance (SULI)	Chair	rosie.cooney@iucn.org
Saleh Adam	Cameroun	Cameroun	West and Central African Lion Conservation	Réseau Ouest et Centre Africain pour la Conservation du Lion	Chairman	salehadamwaza@yahoo.fr
Samuel Tsakem	Cameroun	Cameroun	Garoua College of Wildlife	Ecole de Faune de Garoua		ctsakem@yahoo.fr
Sone Nkoke Christopher	Cameroun	Cameroun	TRAFFIC Central Africa, Cameroon	TRAFFIC, Afrique Centrale		sone.nkoke@traffico.org
Stanley Dinsi	Cameroun	Cameroun	Network for Environment and Sustainable Development	Réseau pour l'environnement et le développement durable	Programme Officer	dinsstanley@yahoo.fr
Susan Canney	United Kingdom (UK)	Royaume-Uni (UK)	International Wilderness Leadership (WILD) Foundation / University of Oxford	International Wilderness Leadership (WILD) Fondation / Université d'Oxford	Director of the "Mali Elephant Project"	susan.canney@zoo.ox.ac.uk
Yuan Liu	Switzerland	Suisse	Secretariat of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora	Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Programme and Communications Officer	Yuan.LIU@cites.org



Page blanche



Nous sommes reconnaissants du généreux soutien de

